AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0785
FR0014005DA7-FS0416

26 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXCLUSIVE NETWORKS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mai 2023, M. Olivier Breittmayer a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mai 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société HTIVB[1] qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EXCLUSIVE NETWORKS et détenir directement et indirectement 8 599 926 actions EXCLUSIVE NETWORKS représentant autant de droits de vote, soit 9,38% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
HTIVB	8 582 100	9,36
Olivier Breittmayer	17 826	0,02
Total Olivier Breittmayer	**8 599 926**	**9,38**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EXCLUSIVE NETWORKS hors marché dans le cadre d'un placement par construction accélérée d'un livre d'ordres (« *accelerated book building* »).

À cette occasion, la société HTIVB a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Société anonyme de droit belge (sise Grand Route 2017, B-1428 Braine-l'Alleud, Belgique) contrôlée par M. Olivier Breittmayer.
[2] Sur la base d'un capital composé de 91 670 286 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.